

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2019

Le 21 mai 2019, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19H30 dans la salle des réunions de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.8 du Code général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2019

Etaient présents :

M. Michel EPRINCHARD, Maire,
Mme Marie Joseph RIVAUD, Mme Isabelle BOUCHEREAU, M. Hervé ARDOUIN, M. Eric LIAUD, adjoints,
Mme Andrée BERNARD, Mme Marie-Hélène PROU, Mme Catherine LAMOTHE, Mme Anna-Maria SALLES, Mme Sabrina RINALDI, M. Mathieu HÉRISSÉ, M. Philippe CLISSON, Conseillers municipaux.

Etaient excusés

M. Jean Luc BERNET (pouvoir à M. Eric LIAUD),
M. Patrice PORCHERON (pouvoir à M. Mathieu HERISSE)

Etait absente :

Mme Lise BAILLY.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Marie Jo RIVAUD

Approbation à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents et représentés du Compte rendu de la séance du 15 avril 2019

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point supplémentaire suivant :

- Une demande de subvention de l'APEPM.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal présents et représentés acceptent ledit point complémentaire.

SUPPRESSIONS DE POSTE ET AVANCEMENT DE GRADE

Après avis favorable rendu par le comité technique le 30 avril 2019, le conseil décide :

- Suite au transfert de la compétence du service jeunesse à la communauté de communes, la suppression des postes suivants ; un poste d'adjoint d'animation 35 h et un poste d'animateur 35 h.
- De fixer le taux de promotion à l'avancement de grade à 100% pour le cadre d'emploi d'assistant de conservation du patrimoine.

CONSULTATION SUR LE SAGE DU CLAIN

Après consultation sur le projet de SAGE du Clain,
Considérant que le syndicat mixte des vallées du Clain Sud exercera la compétence GEMAPI sur le département de la Vienne et aura pour vocation de gérer le bassin du Clain situé sur le territoire communautaire,
Le conseil municipal approuve l'adhésion de la communauté de communes Mellois en Poitou au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud.

DEMANDE D'EXONERATION DE TAXE FONCIERE

Monsieur EPRINCHARD signale aux Conseillers présents qu'il a reçu, d'un couple de riverains du champ de foire aux moutons, un courrier par lequel est demandé l'exonération de la taxe foncière, pour nuisances pouvant être engendrées par la décision prise par les élus d'implanter une aire de camping-car sur ladite place jouxtant leur propriété.
Le couple se plaint également de fissures dans leur mur de clôture qui auraient été engendrées par les vibrations lors des travaux.
A l'unanimité, les élus estiment ces réclamations injustifiées et renoncent à accorder l'exonération de taxe foncière et à effectuer les travaux de réparation du mur.
Par contre, un panneau sera posé sur le site interdisant : les barbecues, les nuisances sonores et limitant le stationnement à 48h.

RECRUTEMENT D'UN CONTRAT AIDE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, qu'il y a lieu d'anticiper le départ à la retraite d'un agent et de renforcer l'équipe technique en manque d'effectif.
En conséquence, il est décidé de lancer un appel à candidature, sous contrat PEC, pour une période de 15 jours.
L'emploi à pourvoir prendra effet au 17 juin, à temps plein, pour une durée d'un an.

MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur EPRINCHARD donne connaissance d'un courrier émanant d'une agence bancaire demandant d'empiéter sur le domaine public de manière pérenne pour l'édification d'une rampe d'accès d'une superficie de 09m².
Après discussion, il est décidé de ne pas refuser cette demande mais d'informer le demandeur que toute occupation pérenne du domaine public sera dorénavant assortie d'une redevance s'élevant à 10€ du m² par mois, dans le cas présent il sera signifié à l'agence qu'elle sera redevable d'une somme de 90€ x 12 mois soit annuellement : 810€.

De cette décision portée aux voix il résulte : 03 VOIX CONTRE – 01 ABSTENTION – 10 VOIX POUR

TRANSFERT DE LA MAISON DES JEUNES

Monsieur EPRINCHARD informe le conseil municipal, que contrairement à l'accord signé par le président de la communauté de communes et le président de la CLECT, concernant le transfert de la

maison des jeunes, il lui est demandé de fournir divers comptes et documents relatifs aux frais de fonctionnement de la Maison des Jeunes.

De ces documents il résulte que la somme de 70.410,21€ devrait être retenue sur nos allocations compensatrices et une facturation des charges s'élèverait à 5360€ par an.

PROJET DE REALISATION D'UNE AIRE DE JEUX PLACE DU GRAND PUIIS

Les membres du groupe de travail concernant le projet d'aire de jeux soumis lors d'un précédent conseil Municipal, proposent un plan au Conseil

- Le devis pour 4 jeux s'élève à la somme de, 5.156,40 €
- Le montage et la garantie pour un coût de, 3.270,00 €

Les agents communaux prépareront le terrain, deux bancs y seront déposés, un point d'eau serait souhaité mais pose quelques difficultés.

L'ensemble des élus acceptent ce projet et charge la commission de le réaliser.

POINT SUPPLEMENTAIRE

L'Association des Parents d'Elèves Primaire et Maternelle, informe que leur budget est déficitaire et qu'il leur serait agréable d'obtenir une subvention de la Commune.

A l'unanimité les élus accordent à l'APEPM pour l'année 2019, une subvention de 500€.

QUESTIONS DIVERSES

1ent – TRANSFERT DU BUREAU DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Après rappel par Monsieur EPRINCHARD de la demande du Conseil d'Administration du CCAS de récupérer le bureau utilisé par le service d'aide à domicile dans les locaux du Foyer Résidence rue du Baron. Ceci dans le but de libérer un logement (actuellement à usage de salle d'animations) alors qu'il y a demande de logements au foyer résidence.

Monsieur EPRINCHARD est chargé par l'ensemble des conseillers de proposer au CIAS Mellois en Poitou de transférer ce service dans le local de l'espace Salcido situé grande rue, moyennant un loyer annuel de 2520€ charges comprises, avec réutilisation du mobilier actuel et à charge par la commune de repeindre un mur. L'accès internet et l'aménagement du local restent à la charge du CIAS.

2ent – ESPACE SALCIDO

Monsieur EPRINCHARD informe le Conseil que la voirie de cet espace est terminée et que maintenant une signalétique claire et complète doit être posée, Monsieur ARDOUIN et Madame BOUCHEREAU vont y travailler.

3ent – FETE DU 13 JUILLET

Il est décidé qu'à la fin du feu d'artifice un disc-jockey animerait la soirée.

4ent – MARCHE DES PRODUCTEURS le 23 août

Le Comité des fêtes nous informe qu'il a trouvé une animation « les Zazous Pictaves » au prix de 450€, pour cette manifestation.

Compte tenu du partenariat qui nous rassemble dans cette soirée, le Conseil décide de prendre en charge l'animation proposée.

5ent – DEMANDE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU POUR LOCATION A UN BOULANGER

La communauté de communes informe le Conseil Municipal qu'elle a une demande pour louer les locaux de l'ancienne trésorerie à un boulanger.

L'ensemble du conseil est unanime pour dire qu'en raison de quatre points de vente de pain sur le bourg de Sauzé il donne un avis défavorable à cette demande.

6ent – VILLAGE DE VACANCES

Monsieur donne connaissance aux conseillers du bilan fourni par Virginie et Guillaume concernant la location du village de vacances. Ce bilan fait ressortir : 6000€ de location pour juin, un mois de juillet peu demandé mais un mois d'août davantage sollicité.

Prochaines réunions des adjoints et du Conseil Municipal

La prochaine réunion d'adjoints au 02 juillet 2019

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 09 juillet 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 22H 15